

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 39
Hebdos régionaux de l'Estrie

**Consultation publique sur les options de réaménagement
de la voie ferrée traversant le centre-ville de Lac-Mégantic**

DÉBUT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE LE 29 MAI

Québec, le 8 mai 2017 – La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par M. Joseph Zayed, annonce le début de la consultation publique sur les options de réaménagement de la voie ferrée traversant le centre-ville de Lac-Mégantic. La consultation aura lieu à compter du **lundi 29 mai 2017 à 19 h** et se tiendra au **Centre sportif Mégantic**, situé au **5400, rue Papineau à Lac-Mégantic**.

Les séances se poursuivront les jours suivants selon les besoins du public et de la commission. Elles seront diffusées en mode vidéo en direct sur le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca.

LA DÉMARCHE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Le 19 avril dernier, en vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, donnait le mandat au BAPE de tenir une consultation afin d'offrir à la population des municipalités concernées l'occasion de se faire entendre sur les options à l'étude, soit le statu quo, le statu quo amélioré, les trois options de tracé pour une voie de contournement ainsi que sur l'option à privilégier. En présence de l'initiateur du projet et des personnes-ressources invitées à répondre aux questions des participants, la consultation permettra à la population et à la commission de s'informer sur les options à l'étude.

Les personnes et les groupes intéressés pourront aussi faire part à la commission de leurs préoccupations, opinions et suggestions au moment de cette consultation publique. Ils pourront également déposer un mémoire ou encore compléter le formulaire pour un mémoire simplifié disponible en ligne. Ce dernier sera accessible jusqu'au **vendredi 9 juin 2017 à 16 h**.

Il sera en outre possible de répondre à un questionnaire portant sur les options à l'étude dans le site Web de la commission, ou encore en version papier disponible dans les trois centres de consultation ci-dessous. Ce dernier sera disponible du **lundi 29 mai en soirée au vendredi 9 juin 2017 à 16 h**. Le questionnaire sera également disponible dans la salle d'audience publique.

La commission dispose d'un délai maximal de deux mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 24 juillet 2017 au ministre du Développement

durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION ?

Les documents relatifs au dossier seront incessamment mis à la disposition de la population dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Médiathèque Nelly-Arcan, 3700, rue Lemieux à Lac-Mégantic ;
- Bibliothèque La Reliure, 2430, rue Saint-Jean à Frontenac ;
- Bibliothèque municipale de Nantes, 1242, rue Principale à Nantes.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, ainsi que dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec M^{me} Lynda Carrier, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec M^{me} Karine Lavoie, conseillère en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : contournement-lac-megantic@bape.gouv.qc.ca.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique.

Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

*** Fiche technique jointe**

– 30 –

Source : Karine Lavoie
Conseillère en communication
418 643-7447 ou 1 800 463-4732 poste 536
contournement-lac-megantic@bape.gouv.qc.ca

DESCRIPTION DU PROJET

Le 6 juillet 2013, un train de la compagnie Montreal, Maine and Atlantic Railways (MMA) a déraillé dans le centre-ville de Lac-Mégantic. Constitué de cinq locomotives et de 72 wagons-citernes, ce train transportait du pétrole léger non-raffiné. Les explosions et incendies qui ont suivi le déraillement ont causé la mort de 47 personnes, détruit une quarantaine d'édifices du centre-ville et entraîné une importante contamination environnementale, ainsi que des impacts sur la santé publique des Méganticois.

En 2015, les gouvernements du Québec et du Canada ont octroyé des fonds pour réaliser une étude de faisabilité visant à statuer sur la nécessité d'une intervention et à énoncer des solutions potentielles d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic. Les cinq options potentielles identifiées consistent respectivement :

- au maintien de la situation actuelle (statu quo) ;
- à l'amélioration de la voie ferrée existante (statu quo amélioré) : longueur de 11,2 km et coût estimé à 27 M \$;
- à la réalisation d'une nouvelle voie ferrée contournant le centre-ville de Lac-Mégantic :
 - corridor 1 : longueur de 11,6 km et coût estimé de 115 M \$;
 - corridor 2 : longueur de 17,5 km et coût estimé de 224 M \$;
 - corridor 3 : longueur de 16,2 km et coût estimé de 142 M \$.

Les options relatives au statu quo, au statu quo amélioré et à une nouvelle voie de contournement (selon trois corridors), ont fait l'objet d'une analyse comparative préliminaire. L'exercice de bonification et d'optimisation du corridor actuellement privilégié par l'initiateur, le corridor 1, est en cours.